

Compte rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

L'an DEUX MILLE QUINZE

Le 28 mai à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, en séance publique, sous la présidence de M. Michel JACK, Maire.

Etaient présents : Mesdames M. Blavette – S. Foret – E. Mallet - N. Murillo
et Messieurs A. Dutertre – H. Garnier – G. Hattry - P. Hamelin – P. Voltz - S. Wambst

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(e) excusé(e) //

Secrétaire de séance : G. Hattry

Assistait également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie

Date de convocation

22 mai 2015

Date d'affichage :

1^{er} juin 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

1 – Délibération relative au projet de fresque par le CMJ sur le transformateur Rue du Cheval Blanc

M. le Maire rappelle que le CMJ souhaite peindre une fresque sur le transformateur en haut de la rue du Cheval Blanc.

Après avoir pris contact avec les services d'ERDF, dans le cadre d'un projet du CMJ, la commune peut prétendre à une subvention pour cette fresque. Le financement apporté par ERDF est de 500€ pour la participation à l'achat de matériaux.

Afin que toutes les normes de sécurité soient respectées, il est nécessaire de signer une convention avec ERDF

M. Gérard Hattry présente une esquisse du projet de fresque approuvé par la commission animation et culture, que le CMJ pourrait réaliser sur le transformateur.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ERDF pour la réalisation d'une fresque sur le transformateur Rue du Cheval Blanc.

2– Délibération relative à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux au centre bourg.

M. le Maire rappelle le projet pour la sécurisation et l'aménagement du centre bourg afin de

- D'améliorer la sécurité de tous
- De faciliter l'accès au seul commerce et à son développement
- Et de participer à l'embellissement du village

A ce titre, il convient de finaliser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT
<u>Travaux de sécurisation</u>	
Installation de radars pédagogiques	4 047.00 €
Aménagement d'un parking	4 528.00 €
Mise en sécurité et rénovation du mur du lavoir	4 984.26 €
Amélioration de l'éclairage public (trou noir rue de l'Église)	1 638.35 €
<u>Travaux d'aménagement et d'embellissement du centre bourg</u>	
Pose de lices en bois (Terrasse et terrain de boules)	1 574.36 €
Réfection de la façade de la maison Ménard	9 544.10 €
Réfection du mur du lavoir (façade côté rue)	2 000.10 €
TOTAL	28 316.17 €

FINANCEMENT	
Amendes de Police	2 000.00 €
Autofinancement	26 316.17 €
TOTAL	28 316.17 €

Afin de mettre en action ce plan, il convient de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur M. Jean Claude BOULARD
 Pour ne pas déstabiliser les équilibres financiers, M. Le Maire précise que ces travaux, au regard du coût qu'ils représentent, pourraient être effectués en plusieurs tranches.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Adopte** le projet précité et le plan de financement ci-rapportant
- **Autorise** M. Le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. Le Sénateur Jean Claude Boulard.
- **Habilite** M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

3- Accord local dans le cadre du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

M. le Maire rappelle que la loi de Finances pour 2012 a instauré une nouvelle péréquation en créant le **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Les modalités des répartitions dérogatoires du FPIC au sein des intercommunalités ont été assouplies par la Loi de Finances 2015. Pour valider cette répartition dérogatoire totalement libre, les conseils municipaux des Communes membres doivent se réunir impérativement avant le 30 juin et adopter cette délibération à la majorité simple.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Opte pour une répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2015
- Décide du mode répartition suivant : 47% pour la Communauté de Communes et 53% enveloppe aux communes,
- Décide par défaut du mode de répartition libre de maintien de l'enveloppe globale de 2014 aux communes avec une répartition aux communes basée sur la ventilation 2015 en %
- Autorise M. le maire à signer tout document en application de la présente délibération

4 – Compte-rendu des commissions

Commission animation et culture

Mme Murillo présente la mise en place de l'après-midi pour les aînés. 5 personnes étaient présentes à cette 1^{ière} rencontre qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Il a été décidé de renouveler ces rencontres le 2^{ième} jeudi de chaque mois à 15h. Des invitations seront envoyées pour avoir plus de participants à ces après-midi récréatives.

M. Hattry rappelle que :

- Comme prévu le CMJ, encadré par des adultes bénévoles, ont peint le passage clouté place de l'église.
- Le 29 mai 2015, la commission va se réunir pour organiser le concours de fleurissement, préparer la fête du 14 juillet (M. Le Maire se charge de récupérer les tenues à Lavaré) et de commencer à organiser l'exposition du mois de novembre afin d'avoir plus d'artistes exposants

Commission enfance et scolarité

Mme Mallet informe qu'elle a assisté au conseil d'école de maternelle de Bouloire. Lors de cette réunion il a été évoqué projet la convention entre les 2 communes.

Mme Mallet rappelle qu'elle a envoyé un courrier à M. Le Maire de Bouloire relatif sa proposition de convention (cantine, frais classe de neige). Il n'y a pas de réponse à ce jour.

En ce qui concerne le renouvellement de la convention avec la Maison Pour Tous de la commune d'Ardenay sur Merize (Mercredis Loisirs, accueil périscolaire, accueil loisirs vacances) Mme Mallet propose de mener une réflexion avant la fin de l'année.

Mme Mallet annonce que la commission jeunesse de la Communauté de Communes a retenu les projets d'aires de jeux de 2 communes : Surfonds et Lombron. Une enveloppe d'environ 100 000€ serait répartie à 60% pour Lombron et 40% pour Surfonds.

Mme Mallet précise qu'elle a demandé à la commission de chiffrer l'option d'une clôture dans le projet présenté afin de sécuriser le site.

Un calendrier sera présenté vers le 14 juillet prochain et les travaux pourraient être en fin d'année.

Commission communication

Mme Blavette informe que la prochaine parution du Surfonds Info sera le 30 juin ou 1^{er} juillet. Un article sera sur le Site Internet.

Une présentation du site aux élus est prévue le 17 juin à 20h.

Mme Blavette rappelle que tous les articles du Surfonds Info et du Site Internet doivent être remis avant le 6 juin.

Commission Voirie Travaux Urbanisme

M. Alain DUTERTRE présente les travaux effectués et les travaux à prévoir :

- Achats de matériel pour la salle polyvalente (butées de porte, miroir lavabo, poubelles....)
- Installation d'un support pour les clefs, à terminer l'organigramme.
- Une vitrine pour affichage a été installée à la porte de l'église
- Achat d'extincteurs
- Le registre sécurité de la mairie est fini. Celui de la salle polyvalente est en cours.
- Le rebouchage des trous de la route des Chênes est à faire
- Le planning des travaux de la station d'épuration est respecté (à ce jour elle ne pollue plus)

Les élus de la commission voirie travaux urbanisme fixent en commun la date d'une réunion le 9 juin à 20H

Commission finances

M. Garnier propose de faire un point lors de la prochaine réunion de conseil le 1^{er} juillet 2015 (bilan des 6 mois).

Une réunion de la commission sera organisée mi-septembre. M. Garnier propose de prévoir un planning des finances sur 4 ans

Questions et information diverses

- M. le Maire rappelle que Mme Karamanli députée sera présente au prochain conseil municipal du 1^{er} juillet. Le Conseil Municipal valide l'idée d'inviter le CMJ. M. Wambst propose de préparer avec le CMJ des questions (2)
- M. Le Maire informe que la convention de passage au chemin du Frêne à Volnay est signée par les 2 copropriétaires du Moulin du Frêne et la commune. Le chemin sera nettoyé et ouvert aux randonneurs pédestres, équestres et cyclistes mais interdit à tout véhicule motorisé.
M. Le Maire, Mme Foret et M. Hattry vont prendre rendez-vous avec M. Dumont propriétaire au Chesneau afin de finaliser le parcours de randonnées sur sa propriété Dumont et celle de M. De Grancey
- M. Wambst fait part de son altercation avec un habitant de la commune le 8 mai dernier. Il demande qu'il y ait plus d'échanges entre les élus et le groupe Maire et Adjoints.
Mme Balvette souligne que la réunion du lundi soir (maire adjoints) ou les réunions des commissions sont ouvertes à tous

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h10.

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds
Du 28 mai 2015

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
DUPERRIN-MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
WAMBST Sébastien	X		
VOLTZ Patrick	X		